

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

**Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire**

**Autres membres présents :** Mme Catherine LÉONIDAS, M. Christophe BERTAUD, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Dominique GUEGO, Mme Martine MADELAINE, M. Tarik AZOUAGH, Mme Marielle JAY, Mme Chantal VETTER, M. Olivier PRENTOUT, Mme Danièle CARLIER-MISRAHI, Mme Marie NÉDELLEC, M. Sylvain DARDENNE (sauf à la question n° 7), Mme Eugénie TÉTENOIRE, M. El Abbes SEBBAR, Mme Anna-Maria SPANO, Adjoint

M. Michel RAPHEL, M. Michel SABATIER, M. Gérard DUBOIS, Mme Chantal MURAT (sauf à la question n° 8), M. Pascal SABOURIN, Mme Josée BROSSARD, Mme Jamila MÂAMERI, M. Jean-Claude COSSET, M. Olivier GAUVIN, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR (à compter de la question n° 2), Mme Aya KOFFI, Mme Tiffany ROY, M. Eric PASQUIER, Mme Carol GUIGARD, Mme Océane MARIEL, M. Thierry TOUGERON, M. Jo BROCHET, Mme Céline JACOB, M. Didier GAUCHET, Conseillers municipaux

**Etaient excusés :** M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme LÉONIDAS), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. PRENTOUT), M. Sylvain DARDENNE (à la question n° 7), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. FOUNTAINE), M. Michel TILAUD (pouvoir à Mme MURAT, sauf à la question n° 8), Mme Chantal MURAT (à la question n° 8), M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à M. GUEGO), Mme Séverine LACOSTE (pouvoir à Mme NÉDELLEC), Mme Delphine CHARIER (pouvoir à Mme VETTER), Mme Mathilde ROUSSEL (pouvoir à M. BERTAUD), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à Mme MADELAINE, Mme Catherine BORDEWOHMANN (pouvoir à Mme ROY), Mme Nadège DESIR (à la 1<sup>ère</sup> question), M. Jean-Marc SOUBESTE (pouvoir à Mme MARIEL), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (pouvoir à M. BROCHET), Mme Lucille BLAY (pouvoir à Mme BENGUIGUI)

**Secrétaires de Séance :** Mmes BROSSARD et MÂAMERI

### n° 04

#### PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CAVE GOTHIQUE DE LA COUR DES ANGLAIS

Rapporteur : Mme SPANO

***La Ville est propriétaire d'une cave gothique remarquable située sous la cour des Anglais (proche de la rue du Cordouan), dont il est proposé l'inscription au titre des Monuments historiques.***

En 1977, pour une indemnité de 35 000 francs, la Ville de La Rochelle achète au 15 cour des Anglais une maison du XIX<sup>e</sup> siècle de deux étages à usage d'habitation comprenant une cave du XIII<sup>e</sup> siècle et un jardin, le tout d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> avec objectif d'aménager la cour et de mettre en valeur la cave. Le projet de mise en valeur n'a jamais abouti et le logement est resté inoccupé.

La cave est repérée au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) comme "Fragment d'immeuble ou architecture protégé au titre de son intérêt patrimonial". Elle est, par ailleurs, placée sous un jardin, également repéré au titre de "Cour privée à conserver".

Formant un rectangle d'environ 10 x 6 mètres, elle est composée de deux travées et est constituée de six voûtes sur croisées d'ogives, dont une percée d'un grand oculus débouchant en extérieur. Elles sont soutenues par des colonnes avec chapiteaux sculptés. En bon état de conservation, ce site est contemporain de la période des Templiers présents aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles à La Rochelle.

Dans les années 1980, des archéologues bénévoles ont creusé et déblayé cette cave qui était à demi comblée. Ces caves étaient à vocation de stockage pour le vin ou les draps, ce qui n'empêchait pas une certaine qualité de décors comme l'atteste celle-ci. Elle constitue un témoignage exceptionnel de la réussite commerciale de la ville neuve un siècle après sa naissance. Elle est de surcroît, avec la salle basse de la tour de la Lanterne, le monument le plus ancien subsistant à La Rochelle. Son état de conservation est relativement satisfaisant.

La Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine est favorable à l'instruction d'un dossier de protection de la cave gothique et à sa présentation devant la Commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), instance habilitée à donner un avis quant à l'inscription au titre des monuments historiques.

Considérant l'intérêt historique et patrimonial de ce bien propriété de la Ville,

Considérant la nécessité d'une protection pour garantir la qualité architecturale d'éventuels travaux de restauration et permettre l'octroi de subventions publiques,

Il est proposé au Conseil municipal, en accord avec la Commission n° 2 (Services à la population et Relations extérieures) réunie le 7 décembre 2022, de donner son accord à une demande d'inscription au titre des Monuments historiques de la cave gothique de la cour des Anglais à La Rochelle.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

Membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 13

Nombre de votants : 49

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 49

Votes pour : 49

Vote contre : 0



~~P. Le Maire et par délégation,  
La Première Adjointe~~  
**Catherine LÉONIDAS**

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 21/12/2022



ID : 017-211703004-20221212-DCM121222\_4A-DE